



# 27<sup>ème</sup> TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2016



## COMMUNIQUÉ : Étape 3

Communiqué n° 4

CAYENNE => SINNAMARY

Comité Rég. de Cyclisme Guyane

22/08/2016

### DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

**\* PENALITES :**

- dos. 30 RESKE Tim ALLEM GER19940404 : abri prolongé et recherché derrière un engin motorisé - Art. R 31.2 => amende de 35 € + 20 " de pénalité.

**\* AVERTISSEMENT pour retard à la signature :**

- Directeur sportif de l'équipe SÉLECTION MARTINIQUE DELPHA Francis FRA19720611

- Directeur sportif de l'équipe SÉLECTION GUADELOUPE CHEBAH Erick FRA19720907

- Directeur sportif de l'équipe CLUBE DE CICLISMO PEDAL LEVE/CHAMA Marcio Tarabian DA SILVA LIMA BRA19850521

- Directeur sportif de l'équipe HÔTEL AMAZONIA - VÉLO CLUB GUYANAIS DANIEL Guy-Félix FRA19520925

**\* INFORMATIONS :**

- Le dos. 3 THIVER René-Yves GUYA FRA19950324 ayant crevé dans les 3 derniers kilomètres est crédité du temps du groupe auquel il appartenait au moment de son incident soit 3h26'12".

- Une erreur s'est glissée dans le classement de la 2<sup>ème</sup> étape tronçon 2, il fallait lire dos. 68 à la place du dos. 58. Le classement de ce jour tient compte de la modification.

Le Jury des Commissaires